

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 01/96 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE RELATIVE AU PROJET D'AMENAGEMENT D'UN TOURNE A GAUCHE ENTRE LA ROUTE NATIONALE 196 ET LE CHEMIN COMMUNAL MENANT AU PORT DE PROPRIANO SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE PROPRIANO

SEANCE DU 28 JUIN 2001

L'An deux mille un, et le vingt-huit juin, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. José ROSSI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

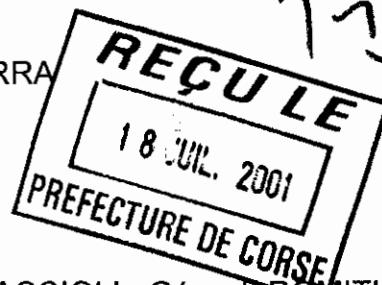
Alexandre ALESSANDRINI, Nicolas ALFONSI, Joseph ANTONA, Jean-Claude BONACCORSI, Marie-Jeanne BOSCHI-ANDREANI, Dominique BUCCHINI, Pierre-Jean CASTA, Pierre-Philippe CECCALDI, Pierre CHAUBON, Joseph CHIARELLI, Vincent CICCADA, Laurent CROCE, Robert FELICIAGGI, Jules-Laurent FERRANDI, César FILIPPI, Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, Jean-Valère GERONIMI, Paul GIACOBBI, Marie-Thérèse GRISONI, Simone GUERRINI, Jean JALPI, Mireille LANFRANCHI, Jean-Baptiste LANTIERI, Paul-Antoine LUCIANI, Toussaint LUCIANI, François-Xavier MARCHIONI, Joselyne MATTEI-FAZI, François MOSCONI, Madeleine MOZZICONACCI, Paul PATRIARCHE, Pierre-Timothée PIERI, Don Pierre PIETRI, Paul QUASTANA, Simon RENUCCI, Camille de ROCCA SERRA, José ROSSI, Ange SANTINI, Michel STEFANI, Jean-Guy TALAMONI, Marie-Jean VINCIGUERRA

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Jean-Charles COLONNA à M. Camille de ROCCA SERRA
M. Paul RUAULT à Mme Marie-Thérèse GRISONI

ETAIENT ABSENTS : MM.

Jean-Louis ALBERTINI, Jean MOTRONI, Martin MURACCIOLI, Gérard ROMITI, Marcel SIMEONI, Antoine SINDALI, François TIBERI, Jean-Toussaint TOMA, Émile ZUCCARELLI.

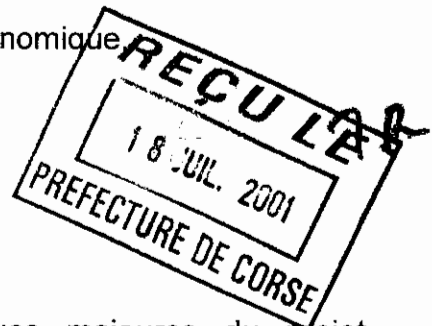


L'ASSEMBLEE DE CORSE

VU la loi n° 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

- VU** la loi n° 83/663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83/8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État,
- VU** la loi n° 86/16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86/972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** la délibération n° 01/40 AC de l'Assemblée de Corse en date du 20 février 2001 portant adoption du Budget Primitif 2001 et la délibération de programme y afférent,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif,
- SUR** rapport de la commission du développement économique.

APRES EN AVOIR DELIBERE



ARTICLE PREMIER :

APPROUVE le principe et les caractéristiques majeures du projet d'aménagement d'un «tourne à gauche » au carrefour entre la Route Nationale 196 et le chemin communal menant au port de Propriano, tels que décrits dans le rapport joint en annexe.

ARTICLE 2 :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à conduire les procédures réglementaires en vue de la réalisation du projet et notamment les procédures d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique, d'enquête parcellaire et d'expropriation.

ARTICLE 3 :

AUTORISE expressément le Président du Conseil Exécutif de Corse à acquérir les emprises nécessaires à la réalisation de ce projet, soit à l'amiable en signant les actes administratifs, soit juridiquement dans le cadre de la procédure engagée.

ARTICLE 4 :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à donner mandat à l'effet de signer les mêmes actes dès lors que le montant de la transaction correspond à l'estimation fixée par le Service des Domaines.

ARTICLE 5 :

La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 28 juin 2001

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Pour copie certifiée conforme à l'original
pour le Président de l'Assemblée de Corse
et par délégation

Le Secrétaire Général de l'Assemblée

Serge TOMI

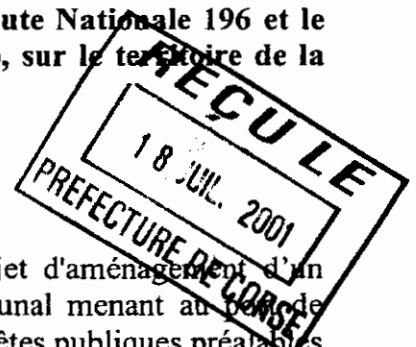


José ROSSI



**RAPPORT DE MONSIEUR LE PRESIDENT
DU CONSEIL EXECUTIF**

OPERATION : Aménagement d'un tourne-à-gauche entre la Route Nationale 196 et le chemin communal menant au port de Propriano, sur le territoire de la commune de Propriano



J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation le projet d'aménagement d'un tourne à gauche entre la Route Nationale 196 et le chemin communal menant au port de Propriano, à l'entrée Sud de Propriano, en vue du lancement des enquêtes publiques préalables à la Déclaration d'Utilité Publique et parcellaire pour permettre l'acquisition des emprises nécessaires.

1) OBJET DE L'OPERATION

Cet aménagement est situé dans l'agglomération de Propriano et se développe sur environ 150 mètres.

Ce carrefour permettra, par la création d'une voie centrale de tourne à gauche entrecoupée par des îlots en béton teintés, de mettre en sécurité les véhicules venant de Sartène et désirant se rendre au port de Propriano.

Actuellement, le carrefour ne présente aucune voie de stockage.

2) DESCRIPTION DE LA SOLUTION PROPOSEE

Le projet retenu consiste à construire une voie centrale de 3,00 m, protégée par des bordures I2 et par un îlot central rempli de béton teinté, qui mettra en sécurité les véhicules effectuant des manœuvres de tourne à gauche de la Route Nationale venant de Sartène et désirant se rendre au port de Propriano.

Les principaux travaux à réaliser sont des travaux de terrassements et principalement de déblais, ainsi que des travaux d'assainissement et de chaussée.

Les trottoirs seront repris et traités en béton.

L'assainissement de la chaussée déjà existant sera renforcé par la mise en place de regard avaloir à grille.

Les travaux de chaussée consistent pour les parties en épaulement à mettre en œuvre 30 cm de GNT pour fondation, 16 cm de GB et 6 cm de BB, les parties en renforcement (chaussée actuelle) sont uniquement retraitées par 6 cm de BB.

ESTIMATION DE LA SOLUTION PROPOSEE

TRAVAUX	MONTANTS
Dégagement d'emprises	150 000 F
Terrassements	150 000 F
Assainissement	10 000 F
Ilots et trottoirs	100 000 F
Chaussées	400 000 F
Frais de surveillance	100 000 F
Frais de laboratoire	100 000 F
TOTAL F HT	1 010 000 F
SOMME A VALOIR 10%	1 111 000 F
TOTAL F TTC	1 199 880 F
TOTAL F TTC ARRONDI	1 200 000 F

Poste travaux 1 200 000 Francs (estimation datant de mai 2001)

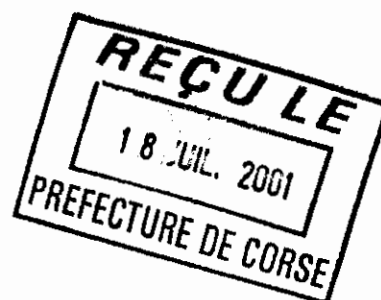
Poste acquisitions foncières 65 000 Francs
(estimation des domaines 61 608 Francs en date du 30 avril 2001)

Poste études 200 000 Francs

Coût total de l'opération : 1 465 000 Francs TTC.

3) CONCERTATION

La commune de Propriano a émis un avis favorable sur ce projet : délibération de la commune de Propriano en date du 24 juin 2000.



4) FINANCEMENT

Les travaux de chaussée seront financés à 100 % par la Collectivité Territoriale de Corse, les travaux relatifs au dégagement des emprises, aux terrassements, à l'assainissement en général, les travaux divers et les frais de laboratoire seront financés à 77 % par la Collectivité Territoriale de Corse et à 23 % par la Commune de Propriano, suivant les modalités de répartition financière entre la Collectivité Territoriale de Corse et les communes.

Cette répartition financière est conforme à la délibération n° 94/09 AC en date du 25 février 1994, fixant les modalités de répartition entre la Collectivité Territoriale de Corse, les communes et les départements, du financement des travaux sur le réseau routier national en traverses d'agglomérations.

OBJET	Montant H. T. en Francs	Participation de la C.T.C	Participation de la commune de Propriano
Dégagement d'emprises	150 000	115 500 77 %	34 500 23 %
Terrassements	150 000	115 500 77 %	34 500 23 %
Assainissement	10 000	10 000 100 %	
Ilot et trottoirs	100 000	77 000 77 %	23 000 23 %
Chaussées	400 000	400 000 100 %	
Frais de surveillance	100 000	77 000 77 %	23 000 23 %
Frais de laboratoire	100 000	77 000 77 %	23 000 23 %
TOTAL F HT	1 010 000	872 000	138 000
SOMME A VALOIR 10%	1 111 000	959 200	151 800
TOTAL F TTC	1 199 880	1 035 936	163 944



PLAN DE SITUATION - ECHELLE 1/10000

